

REGLEMENT INTERIEUR :

Cotisation :

L'accès au bassin peut être refusé à toute personne n'étant pas à jour de sa cotisation annuelle ou du règlement des stages vacances.

La cotisation versée en début de saison ne pourrait pas être remboursée en totalité ou partiellement, en cas de départ volontaire de votre part ou en cas d'exclusion en cours de saison pour non-respect du règlement intérieur.

En cas d'absence de votre part, les cours ne sont pas rattrapables, interchangeables ou déplaçables. En cas de fermeture de l'établissement pour cause d'intempérie ou pour des raisons indépendantes de notre volonté, les cours collectifs ne seront ni remboursés ni remplacés.

Sécurité :

Tous les pratiquants des différentes activités ne sont autorisés à entrer dans le bassin qu'en présence de l'éducateur.

La responsabilité de l'établissement les Aquanautes n'est engagée que durant la stricte durée de l'enseignement prévue dans le bassin.

Tenue :

Pour tous les cours il est indispensable et obligatoire, pour une question d'hygiène, de prendre une douche et de passer dans le pédiluve avant de pénétrer dans la piscine.

Droit à l'image :

Le club se réserve le droit d'utiliser des photos ou peuvent figurer vous ou votre enfant pour des supports de communication édités par les Aquanautes.